

Le Burundi ne peut se bâtir sur un mensonge

@rib News, 23/04/2013 Du génocide hutu de 1972 Par Dr Isidore Nkunuzwami
 Merci Monsieur Kazirukanyo Martin de nous rappeler sur le génocide hutu de 1972. Tous les Tutsi n'ont pas massacré des Hutu. La dictature militaire Tutsi, appuyée par le parti unique UPRONA, a massacré les Hutu. Les Tutsi, terrorisés aussi se sont tus. Mais il y a des arguments de justification qui sont aberrants. C'est pour ce la que j'interviens. Monsieur Martin nous remet en mémoire :
 « Le 1er mai 1972, la radio de Bujumbura annonce que de sérieux combats se déroulent dans le Sud du pays et qu'il s'agit de mulelistes venus du Zaïre aidés par les Inyenzi (monarchistes Rwandais) et des Burundais monarchistes. Dans tout le pays, les arrestations et les exécutions sommaires sont organisées au nom du parti UPRONA et du président Michel MICOMBERO.

Le massacre se poursuit et encouragé par les messages officiels diffusés par la radio, la voix de la révolution : "les forces vives de la Nation doivent s'impliquer à débarrasser les ennemis du peuple". A la redoutable prison de Bujumbura, les personnes arrêtées sont exposées au soleil, torturés jusqu'à ce que mort s'en suive. Voici un mensonge tutsi de Micombero. Les inyenzi (monarchistes rwandais) ne pouvaient pas attaquer le Burundi parce qu'ils étaient intégrés dans l'armée burundaise pour la reconquête du pouvoir peut être monarchique, mais au moins tutsi. Souvenez-vous. En 1971, des distinctions honorifiques ont eu lieu sous la houlette de Micombero. Ordre de mérite patriotique Par décret présidentiel N°1/14 du 06 mars 1971, ont été promus dans l'Ordre de Mérite patriotique, les militaires rwandais totalement intégrés dans l'armée burundaise. Nommé Chevalier : le commandant SEBITAWEHO François. Grade : Commandant. Matricule RW005. Nommés pour la Médaille de Bronze :- les caporaux dont les matricules sont (suivant l'ordre de citation) : RW (de Rwanda) : 096/159/203/212/256/266/337/342/387/396/400/477/484/487. - les soldats de première classe qui sont dans l'ordre de citation les matricules RW094/175/189/242/260/265/285/288/290/297/299/300/334/390/391/399/403/405/411/478/553/556. Les acteurs du génocide de 1972 ne pourront pas faire avaler la pilule Inyenzi aux survivants, aux descendants des victimes du génocide hutu de 1972. Les acteurs encore en vie, dont Monsieur Simbananiye, doivent dire qui a fait quoi et quand. Le pardon se mérite mais ne se donne pas. Que notre société civile, ethnique ou ethnisée, se remette en question et interroge tous les concernés de la tragédie de notre Patrie. L'UPRONA, manette du pouvoir depuis l'indépendance concerné !! Les anciens présidents du pays sont concernés. Le Burundi ne peut se bâtir sur un mensonge, une couverture dont les plus forts essaient de prendre la grande partie pour se couvrir. Se couvrir ne dit pas ne pas avoir froid !! Et ne jamais oublier que l'on pardonne à celui qui demande pardon!! La reconstruction du Burundi passe par la reconnaissance des faits et non les éponger. On a beau peindre son mur, s'il est pourri et infecté, il le reste. Il faut traiter l'infection et la moisissure avant de peindre. La réconciliation des hutu, des tutsi et des twa doit passer par ce traitement. Dire la vérité. Vive la réconciliation nationale.